

Charte Environnement Accor



Présentation

La **charte Environnement de l'hôtelier** est à la fois un outil de formation des collaborateurs, de pilotage des actions concrètes réalisées par les hôtels et de mesure des performances. Lancée en 1998 autour de 15 actions, cet outil était une première dans le monde des services. La charte, enrichie en 2005, comporte désormais **65 actions** pour préserver les ressources naturelles et lutter contre le changement climatique, protéger la couche d'ozone, réduire la quantité de déchets et encourager les achats de produits et services écologiques. Dans chaque région, des objectifs prioritaires ont été fixés par les managers en fonction des enjeux et des opportunités locales. Lorsqu'un minimum de 20 actions est appliqué, l'hôtel est autorisé à afficher son engagement avec un poster d'information destiné à ses clients.

En 2008, une nouvelle version de la charte a été créée : la **charte Environnement des bureaux**. En 60 actions, ce nouvel outil, inspiré de la charte Environnement de l'hôtelier, permet maintenant aux collaborateurs des sièges et des bureaux Accor à travers le monde de renforcer leur engagement en améliorant leur impact environnemental sur leur lieu de travail.

Mise en œuvre et résultats

En 2009 :

- ▶ **3519** hôtels (contre 3413 en 2008) ont mesuré leurs performances au regard des 65 actions proposées par la charte Environnement, soit **86%** du parc hôtelier Accor (filiales, managés, franchisés), et 97% des hôtels filiales ;
- ▶ **94%** des hôtels réalisent plus de 20 actions ;
- ▶ Les hôtels réalisent en moyenne 39 actions.

Aspects financiers

La charte Environnement de l'hôtelier est à la base du système de gestion de l'environnement des hôtels du groupe Accor. La mise en place des actions de la charte permettent de limiter l'impact environnemental des hôtels mais également de réaliser des économies d'exploitation, comme en témoignent, par exemple, les résultats de deux actions de réduction des consommations en eau et énergie mises en place en 2006 dans les hôtels européens :

Installation de 161,200 régulateurs de débit d'eau

(Périmètre: 137,800 chambres en Europe)

Réduction de consommation: 1.2 millions m³

Economies: € 3.7 millions

Installation de 26,300 lampes basse consommation

(Périmètre: 1,181 hotels en Europe)

Reduction de consommation: 11.4 millions de KWh

Emission de gaz à effet de serre: 2,398 tonnes de CO2 évitées

Economie: € 684,000

Retour sur investissement: 6 mois

Perspectives

Objectif 2010 : Mettre en œuvre la charte Environnement de l'hôtelier dans tous les établissements filiales et dans les sièges et bureaux de toutes les entités Accor.